YogaPartout modifie ses termes d'utilisations

Bonjour à vous qui aspirez au bien bien-être grâce à la voie du yoga.

Yoga Partout: Un succès instantané qui aura pris 10 années à construire. Mise à jour de nos Termes d'utilisations (TOS)

Nous espérons que vous appréciez YogaPartout. Afin de vous offrir des services et une expérience personnalisés, nous faisons le virage vers le commerce en ligne. Notre but est de toujours être ouvert et transparent au sujet de nos actions.

Nous communiquons avec vous aujourd'hui pour vous informer que nos Termes d'Utilisations changent en date du 15 janvier 2020.

Qu'est-ce qui est nouveau

- Nous avons mis à jour nos Termes d'Utilisation
- Nous avons révisé et précisé notre politique sur les droits d'auteurs

Les Termes d'Utilisations (TOS) vous présentent l'ajout d'une solution commerciale puisque nous lançons le Magazine numérique, une solution transactionnelle.

Termes d'utilisations modifiés à compter du 15 janvier 2020

Précisions au sujet de notre mission et de notre vision

Nous conservons le même objectif soit de capturer les connaissances dans le domaine du yoga, puis de les rendre accessibles aux autres membres de notre communauté. Notre banque de connaissance donne accès au savoir millénaire que représente le yoga. Nous offrons des outils de travail évolutif inspiré de Wikipedia et du web 3.0 par l'accès aux pages wiki. De plus nous offrons

- des blogues
- des émissions de radio
- des captations vidéos ou tous peuvent s'y retrouver et y contribuer.

YogaPartout c'est vous, c'est nous. Notre banque de connaissance est sociale et collaborative. Nous rendons disponible le savoir du yoga théorique puisque nous privilégions la transmission en personne. Nous fournissons des instructions aux professeurs et étudiants afin de les guider dans leurs choix sans intentions de devenir des gestionnaires ou des directeurs, ce n'est pas notre rôle.

Nous offrons une plateforme qui permet de gérer des apprentissages avec des processus opérationnels ouvert à toutes et tous. Cette forme communicationnelle (wiki, groupware) permet de mettre en relation toutes celles et ceux qui sont intéressés au Yoga sans préférence à un style ou un autre.

Notre communauté de yoga donne accès à celles et ceux qui veulent en apprendre davantage sur le yoga. Nous permettons aux élèves qui veulent **entrer en contact avec des professeurs de Yoga spécialisés et de qualité** dans divers styles pour rejoindre des personnes sérieuses dans leur recherche spirituelles.

Toutes ces modifications pour la cause du yoga

Pour le respect de la transmission du yoga

Pour que vous puissiez accéder à des articles de qualités

Des podcasts, de la vidéo, des articles de fond

Accueillir des chroniqueurs professionnels qui cumulent **plus de 108 années d'enseignements, c'est important.**

Plus particulièrement, Yoga Partout accueille à compter du 25 février 2020 un nouveau service, celui d'une plateforme de production et de diffusion du magazine numérique du yoga.

Par le fait même, nous avons ajusté la mission, la vision et les valeurs de notre portail pour accueillir cette façon de subvenir à nos besoins. En effet, à compter du 25 février, YogaPartout ne fonctionnera plus uniquement sur une base bénévole et de dons volontaires comme ce fut le cas depuis 2010.

Tous les détails au sujet de cette modification

Le magazine numérique du yoga est la suite naturelle de notre plateforme qui relie professeurs et étudiants afin de

Si vous avez des questions au sujet de notre nouvelle orientation stratégique, svp écrivez à:

- Pour des questions générales, écrivez à Ramiandra ramiandra at yogapartout.com
- Pour de l'aide au sujet de votre espace, écrivez à Oumy oumy at yogapartout.com

Sondage

Important

SVP, aidez-nous à prendre une sage décision. Nous vous demandons une question avec deux précisions sur la même réponse.

Sondage au sujet du nouveau magazine numérique. **(Aussi imprimé)**

C l i q u e z ICI pour r é p o n d r e

Selon vous, quel serait le prix juste pour une publication écrite par des professeurs chevronnés?

C l i q u e z ICI pour r é p o n d r e

(10 maîtres en yoga qui cumulent + de 108 années d'expérience)

Une nouvelle direction

Nous ajustons notre politique sur les droits d'auteurs
et par le fait même revu notre mission
sans changer notre vision et nos valeurs

Notre portail peut maintenant accueillir des auteurs professionnels. En effet, à compter du 25 février, les producteurs, les créateurs et les auteurs qui publient des articles au magazine numérique du yoga seront réumunérés pour leur travail. Vous savez que tout le contenu précédemment était créés par des bénévoles... depuis 2010.

Vous pouvez consulter nos modifications sur notre page des Termes de services à cet endroit: YogaPartout.com/TOS

- Creative Commons (avec une exception)
  - Creative Commons
- La protection des droits d'auteurs chez les producteurs du Magazine Numérique du Yoga que nous lançons.

Yoga Partout ajoute un module commercial

A compter du 15 janvier 2020, Yoga Partout ajoute un module transactionnel.

Un succès instantané qui aura pris 10 années à construire

Depuis dix ans, nous nous efforçons de construire une banque de connaissance sécuritaire: C'est chose réussi. Merci à toutes celles et ceux qui nous supportent depuis tout ce temps.

Nous utilisons et avons utilisé un système de licence dit ouvert connu sous le nom de Creative Commons. Aux termes de cette utilisation, nous avons toujours été très prudent sur l'utilisation du contenu de d'autres sources afin de protéger les droits des autres sources d'information. Notre politique interne a toujours été et demeure: **En cas de doute, on s'abstient**. Lorsqu'une image, un texte provient d'une source inconnue, nous prenons pour acquis qu'elle fait partie du domaine public. Si nous ne sommes pas certains, nous nous abstenons. Lorsque nous citons une phrase, une idée, nous référençons et mentionnons la source de cette citation.

Droits d'auteurs

- source

Pour continuer de faire en sorte que Yoga Partout soit une communauté qui subvient à ces propres besoins (notion de souveraineté), nous vous informons qu'à compter du 15 janvier 2020, certaines pages, certains objets médias sociaux (tel des images, du son, des vidéos et autres expériences web connus ou inconnus à ce jour) seront maintenant protégé par le sigle *copyright* afin de protéger et informer les lecteurs, auditeurs, spectateurs que le contenu qu'ils consultent ne peut être copié et distribué librement. Nous appliquons la règle du gros bons sens: ce qui est à César reste à César. Yoga Partout utilise dorénavant deux systèmes de licences. Le premier est Creative Commons pour gérer nos communications, infos lettres, articles gratuits comme vous êtes habitués de recevoir. Puis nous ajoutons une deuxième licence dite commerciale pour gérer un panier d'achat. La politique directrice que nous observons est inspiré de l'Alliance du Copyright et la Creative Future. Retrouvez l'Alliance du Copyright et la Creative Future pour de plus amples détails.

Une double licence

Un peu comme une automobile hybride, nous avons observés sur la toile qu'un système à deux vitesses (modèle de partage basé sur des contributions volontaires et modèle de monétisation purement commerciale) se pointe à l'horizon. Vu notre avant-gardisme habituel, nous prenons les devant pour vous annoncer qu'à compter du 15 janvier 2020, nous fonctionnerons de cette façon. Lorsque du contenu publié sur notre espace via l'info lettre est diffusé gratuitement, aucun changement ne pourra être observé au sujet des mentions des droits d'auteurs. Par contre, puisque le 25 février 2020 nous commençons à publier un magazine numérique (aussi imprimé), la mentions -c- sera inscrite au bas de chaque article pour vous informer que le contenu que vous consultez ne peut être copié et expédié à d'autres personnes à moins d'en avoir reçu l'express autorisation des auteurs concernés. Nous respectons la loi du droit d'auteur qui est entrée en vigueur le 7 novembre 2012

- Capic.org - droits d'auteurs
- y inclus les exceptions qui proviennent du Québec (voir sur ce sujet la vidéo suivante: https://player.vimeo.com/video/55777702)

Exemples

Lorsque vous verrez une mention qui ressemble à ceci:

Exemples :
© Jean Yoga, 2020, aucun droit de reproduction sans l’accord écrit de l’auteur
et/ou
© Jean Yoga, 2025, le crédit de l’auteur doit accompagner l’oeuvre en tout temps.
et/ou
© Jean Yoga, 2028, reproduction permise seulement sur Internet en basse résolution.

Veuillez-vous conformer aux consignes. La manière de communiquer avec l'auteur sera disponible sur la même page, le même article, la même information qui vous est présenté.

Obtenez l’autorisation de reproduire le contenu du magazine numérique

C'est important

Pour obtenir la permission de reproduction, Yoga Partout fait un effort de facilement vous permettre de communiquer avec le ou les auteurs afin que vous puissiez obtenir cette permission.

En vous remerciant de votre habituelle collaboration.

A tous nos fidèles lecteurs.trices, fournisseurs et amis, nous vous remercions de votre fidèle collaboration. Si vous avez des questions, svp communiquez avec nous pour courrier électronique

- Pour des questions générales, écrivez à Ramiandra ramiandra at yogapartout.com
- Pour de l'aide au sujet de votre espace, écrivez à Oumy oumy at yogapartout.com

Nous vous souhaitons tout le bonheur.

Daniel Gauthier